

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2009 B 03086

Numéro SIREN : 512 345 539

Nom ou dénomination : SANEF AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt 81214

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**



G R E F F E

DEPOT N° :.....81214.....
LE: 27 juillet 2018

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2018O01235

SANEF AQUITAINE
30, boulevard Gallieni
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Responsable : Madeleine Huet
Mail : madeleine.huet@sanef.com
Téléphone : 01 41 90 58 24



Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
Service des requêtes
4, rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX

2018001235

Issy-les-Moulineaux, le 9 juillet 2018

**REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DÉLAI DE RÉUNION DE
L'ASSEMBLÉE CHARGÉE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné, Monsieur Vincent Fanguet, agissant en qualité de Président de la société Sanef Aquitaine, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 30, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 512 345 539 (la « Société »),

ai l'honneur de vous exposer :

que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2017, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2018 ;

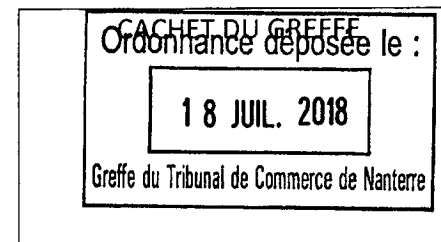
que pour des motifs d'actualisation du rapport de gestion et de collecte des données à insérer dans le rapport de gestion, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir proroger jusqu'au 27 juillet 2018 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Monsieur Vincent Fanguet
Président de la Société

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2018001235
Affaire : SASU SANEF AQUITAINE

ORDONNANCE

Nous, Frédéric DANA, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

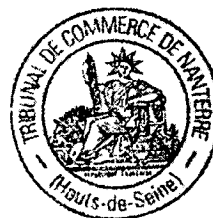
Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **27 JUILLET 2018** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 DECEMBRE 2017** de la société requérante **SASU SANEF AQUITAINE 30 BD GALLIENI 92130 ISSY LES MOULINEAUX (RCS NANTERRE 512345539)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 17 juillet 2018

Le greffier,
D. MESLE



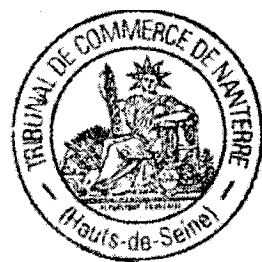
Le président, M. Frédéric DANA
Par délégation

M. LE CHATELIER
SECRETAIRE GENERAL

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2018O01235
Nom du dossier	SASU SANEF AQUITAINE
Délivrée le	27/07/2018